

RAPPORT MORAL

2020 - 2021



SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| I. Rappel de l'objet statutaire, des valeurs de l'association et du nombre d'adhérents | |
| A) Notre objet | 3 |
| B) Nos valeurs | 3 |
| C) Les adhérents | 3 |
| II. Présentation du fonctionnement de l'Association | 4-6 |
| A) Les moyens à notre disposition | 4-5 |
| B) La prise en charge des victimes | 5-6 |
| III. Rapport de gestion de la trésorerie de l'association pour l'exercice écoulé | 6-8 |
| A) Les dépenses | 6 |
| B) Les recettes | 7 |
| C) Le bilan comptable | 8 |
| IV. Mention chronologique ou thématique des projets aboutis et non aboutis, explications à propos des difficultés rencontrées le cas échéant | 8-10 |
| A) Mise en place de la ligne téléphonique d'urgence | 8 |
| B) Le logement d'urgence | 9 |
| C) La tenue d'un stand | 9 |
| D) La Table Ronde | 9-10 |
| V. Présentation détaillée des projets envisagés pour l'année suivante | 10-11 |
| A) Aboutissement de la Table Ronde 2021 | |
| B) Création d'une nouvelle Table Ronde | |
| C) Réalisation de cours de self-défense ... | 10 |
| D) Participation aux évènements de sensibilisation des forces de l'ordre | |
| E) Sensibiliser au sein des universités | 11 |
| F) Des opérations flash | 11 |
| G) Prise en charge de la première séance de psychologue pour nos victimes | |
| VI. Description des relations entretenues avec les pouvoirs publics et les partenaires privés, le cas échéant | 11-12 |
| A) Les pouvoirs publics | 12 |
| B) Les partenaires privés | 12 |
| VII. Remerciement des membres impliqués, des bénévoles et des donateurs | 12 |

I. Rappel de l'objet statutaire, des valeurs de l'association et du nombre d'adhérents

A) Notre objet

L'Association d'Accompagnement aux Victimes de Violences Intra-Familiales (AAVVIF) a pour objet statutaire l'accompagnement des victimes dans les domaines juridique, médical et social.

Elle exerce toutes les activités et accomplit toutes les opérations tendant à réaliser cet objet sur le secteur du Finistère Sud-Ouest, dans 77 communes, au sein de la circonscription du Tribunal Judiciaire de Quimper (29000).

B) Nos valeurs

Nous avons à coeur d'accompagner à la fois les femmes, les hommes et les enfants. Nous avons fait le choix de nous limiter au cercle familial restreint (couple, parents, enfants).

Nous définissons les violences intra-familiales comme l'ensemble des violences au sein de la famille : violences conjugales, violences infantiles et violences de l'enfant sur ses proches - dit « enfant tyran ».

Nous entendons par accompagnement l'assistance physique, morale et médicale de la victime dans son parcours d'urgence et de reconstruction.

Nous tenons à garder des valeurs de laïcité, de neutralité et d'indépendance. Cela signifie que nous ne sommes et ne serons pas engagés en politique, que nous sommes agnostiques. Toute personne composant l'association agit selon ces valeurs.

C) Les adhérents

Nous avons la chance d'avoir une grande diversité d'adhérents. Nous comptons des étudiants, des professionnels de différentes spécialités et des particuliers.

Une trentaine d'adhérents composent l'Association, dont une dizaine d'actifs.

II. Présentation du fonctionnement de l'Association

A) Les moyens à notre disposition

Pour remplir notre mission, nous mettons en oeuvre un certain nombre de moyens qui comprennent :

- **Un téléphone d'urgence joignable 24h/24 et 7j/7.**

Nous fonctionnons par un transfert téléphonique de la ligne afin d'être disponibles à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. La ligne téléphonique est toujours entre les mains d'un membre formé pour accueillir les victimes au téléphone et connaissant les suites à donner. Un membre fondateur reste toujours en appui si nécessaire (cas rares).

Ce téléphone est le 06.64.09.57.93.

- **Un site internet permettant de nous contacter**

Ce site internet, créé dès les débuts de l'association a pour but principal d'informer les victimes, les partenaires et les professionnels. Nous y publions quotidiennement du contenu concernant notre revue de presse, les INFOs (rubrique d'explication), nos projets et nos succès (subventions, dons exceptionnels...).

En outre, ce site a l'avantage certain d'être l'une des voies d'accès pour nos victimes qui ont la possibilité de nous contacter de manière anonyme et sécurisée via l'onglet « contact » en bas de la page internet du site.

Le site est : association-aavvif.com

- **Un logement d'urgence**

Depuis novembre 2020, nous avons la chance et l'exclusivité, d'avoir un logement d'urgence équipé pour accueillir une victime et des enfants. Ce dernier est totalement anonyme et fonctionne par le biais d'un bail signé entre la victime et l'association. Il reste payant à moindre coût afin de permettre à la victime de se reprendre en main.

Il est d'urgence car il va servir le temps que la procédure de mesure de protection soit prise par le juge ou simplement que la victime se recentre sur elle-même en reprenant une vie normale. Mais il n'est pas social car son délai reste court et exceptionnel.

Nous ne pouvons pas communiquer sur son emplacement, ni sur le biais par lequel nous l'avons obtenu. C'est ce qui permet la plus grande sécurité de nos victimes, ce qui est essentiel.

- **Une page Facebook**

Depuis août 2020, nous avons créé une page Facebook nous permettant une grande visibilité auprès des actifs de plus de 30 ans. Elle permet de suivre nos évolutions au cours du temps et de nous contacter de manière plus ou moins anonyme.

Cette page est : Association AAVVIF

- **Des professionnels engagés**

Pour prendre en charge une victime, il nous faut être accompagné de professionnels concernés par les violences intra-familiales. Nous avons une liste d'avocats, de médecins et de psychologues s'étant engagés à nos côtés. Cela permet la prise en charge rapide et efficace de nos victimes.

B) La prise en charge des victimes

- **La prise en charge**

Le premier point sur lequel nous insistons est que toute victime doit être actrice de son accompagnement. Cela signifie que c'est la victime qui doit nous contacter (téléphone, site internet, mails), afin qu'elle se prenne en main. Elle s'engage dans son processus de reconstruction qui passe souvent par un parcours judiciaire.

En deuxième lieu, lors de son accompagnement, nous avons la possibilité de l'accompagner physiquement lors du dépôt de plainte, lors du rendez-vous avec son avocat et pouvons même l'emmener chez le médecin. Cela ne veut pas dire que nous faisons à sa place. Il est important et même essentiel que ce soit la victime qui entreprenne toutes ces démarches. Nous sommes considérés comme « la main sur l'épaule » ou « l'élément facilitateur ».

Enfin, nous avons la possibilité de lui proposer une liste d'avocats, de psychologues et de médecins engagés à nos côtés. Libre à la victime de choisir parmi eux. Nous sommes un point relais.

- **Un nombre important de victimes**

Depuis notre création, pas moins de 120 victimes ont été accompagnées. Nous faisons le choix de ne pas divulguer les noms, la localisation ou encore le moyen de contact choisi par les victimes.

Ce choix de grande confidentialité nous assure une sécurité optimale de nos victimes. Il ne faut pas oublier qu'il y a parmi celles-ci des enfants.

III. Rapport de gestion de la trésorerie de l'association pour l'exercice écoulé

A) Les dépenses

L'ensemble de nos dépenses résultent des dépenses de communication, d'assurance, de trajets et de fournitures de bureau.

Dans les dépenses de communication, qui sont nos dépenses principales, nous entendons le téléphone d'urgence joignable en tout temps et toute heure, la publicité (flyers, banderoles, affiches, cartes de visite) ainsi que le coût d'entretien de notre site internet (domaine). Une dépense importante a été l'envoi de cartes de voeux postales aux mairies.

Dans les dépenses d'assurance, nous avons l'assurance des évènements, l'assurance du logement ainsi que l'assurance de l'Association.

Dans les dépenses de trajets, nous trouvons les dépenses en essence pour emmener les victimes sur différents lieux ainsi que nos trajets pour nous faire connaître.

Dans les dépenses en fournitures de bureau, il y a les dépenses d'encre pour imprimante, de papier, et autres fournitures accessoires.

Nous avons réussi le tour de main de réduire considérablement nos dépenses grâce à de belles campagnes de dons (logo), des apports personnels et des partenariats (imprimeurs, esthéticienne...).

B) Les recettes

L'ensemble de nos recettes résulte des campagnes des subventions, des dons, des évènements et des adhésions.

Parmi les subventions, nous avons eu des subventions de la préfecture et de certaines mairies.

Parmi les dons, nous recensons l'ensemble des dons en nature et en valeurs que les particuliers et professionnels nous ont octroyés.

En ce qui concerne les évènements, nous avons obtenu un prix du « Trophée Local » du Crédit Agricole, des dons lors de la tenue d'un stand

dans un hypermarché ou encore la mise en avant de notre association sur des tickets de caisse dans une autre enseigne.

Enfin, les adhésions nous ont permis aussi des recettes par les cotisations.

C) Le bilan comptable

Nous avons donc un total de dépenses s'élevant à : 1 945 €

Nous avons un total de recettes s'élevant à : 6 048 €

Nous avons un différentiel divers en début d'activité de : 152 €

Au 26 juillet 2021, le bilan s'élève à : 3 951€

IV. Mention chronologique ou thématique des projets aboutis et non aboutis, explications à propos des difficultés rencontrées le cas échéant.

A) Mise en place de la ligne téléphonique d'urgence

Dès nos débuts, un projet nous était essentiel : la mise en place du téléphone d'urgence. Pour ce faire, nous avons eu le don du téléphone et il nous restait à trouver le forfait téléphonique adapté.

Nous avons réussi à nous rendre joignable à toute heure du jour et de la nuit dès septembre 2020, soit moins de 2 mois après notre création. Notre premier forfait téléphonique permettait d'être joignable 24h/24 et 7j/7.

Cependant, au bout de 9 mois d'exercice quotidien, un problème majeur se posait : le téléphone devait se déplacer physiquement d'un bénévole à l'autre afin d'assurer sa permanence. Ce souci était important puisqu'il ne nous permettait aucune souplesse.

La solution a été trouvée en juin 2021 avec l'acquisition d'un nouveau contrat, professionnel cette fois, nous permettant un transfert de ligne

dès que nous le voulons. L'avantage est donc un transfert de la ligne téléphonique dématérialisé.

B) Le logement d'urgence

La deuxième nécessité que nous avons éprouvée, à force de nouveaux dossiers, fut la disposition d'un logement d'urgence. En effet, sur le territoire, il n'existe que peu de logements, et malheureusement souvent utilisés à caractère social.

Par un tour de force et grâce à des contacts privilégiés dont nous nous devons de garder la confidentialité, nous avons pu, dès novembre 2020 (soit moins de 4 mois après notre création), obtenir la jouissance de ce logement.

Les difficultés rencontrées dès les débuts furent l'imcompréhension du terme « urgence » qui se distingue fondamentalement du terme « social ». L'urgence signifie que la victime est en péril (danger grave imminent ou immédiat). Cette notion qui fut compliquée à expliquer dans un premier temps, est dorénavant majoritairement acquise par nos partenaires.

Nous sommes fiers d'avoir ce logement et d'avoir des partenaires nous faisant confiance (équipements).

C) La tenue d'un stand

Ce stand était organisé dans un hypermarché afin de nous faire connaître du grand public et des professionnels. Nous avons affiché une revue de presse et distribués des flyers et cartes de visite.

Cet évènement nous a permis un contact direct et privilégié avec les personnes, victimes ou non.

D) La Table Ronde

Ce projet est né d'une rencontre avec un de nos avocats en novembre 2020. Nous sommes partis d'un constat très simple : beaucoup de plaintes sont classées sans suite par manque de certificat médical circonstancié ou par un certificat incomplet, voire imprécis (ITT).

L'objectif était donc annoncé dès le début : organiser une rencontre entre les acteurs concernés par l'établissement de certificat et ses résultantes.

Nous avons pour ambition de mettre en place cette Table Ronde interprofessionnelle en juin 2021. Cependant, la crise sanitaire présente en France à ce moment nous a obligé à décaler sa réalisation à septembre 2021.

V. Présentation détaillée des projets envisagés pour l'année suivante

A) Aboutissement de la Table Ronde 2021

En septembre 2021 se déroulera notre Table Ronde sur laquelle nous fondons beaucoup d'espoirs (200 courriers postaux envoyés).

B) Création d'une nouvelle Table Ronde

Nous envisageons, en fonction de la réussite ou non de la première édition de notre soirée débat nommée « Table Ronde », d'en organiser une nouvelle sur une thématique similaire.

C) Réalisation de cours de self-défense

Suite à une proposition d'un professionnel de sports de combat, nous allons pouvoir mettre en place des cours de self-défense destinés majoritairement à nos victimes. Ces cours seraient gratuits ou à prix préférentiel.

D) Participation aux évènements de sensibilisation des forces de l'ordre

Suite à une proposition du Commandement de la Gendarmerie du Finistère, nous allons avoir l'honneur de participer, à notre niveau, à la sensibilisation des forces de gendarmerie du département au sujet des VIF (Violences Intra-Familiales) en septembre/octobre 2021.

Nous espérons avoir une opportunité similaire au niveau des forces de police.

E) Sensibiliser au sein des universités

Ce projet, porté par les étudiants de l'association, a pour objectif de rencontrer les étudiants et universitaires afin d'organiser des moments de discussions et de sensibilisation sur les VIF.

F) Des opérations flash

Pour la mise en lumière de l'Association, nous envisageons des opérations de courte durée et à grand public - dites « opération flash » - par le biais de nouveaux partenaires commerciaux.

G) Prise en charge de la première séance de psychologue pour nos victimes

Par notre expérience, nous avons constaté que, le plus souvent, les victimes ainsi que leur entourage direct ont besoin d'un suivi psychologique. Cependant, ce dernier a un coût qui n'est pas toujours pris en charge par les acteurs sociaux du territoire.

Pour combler ce manque, nous envisageons une prise en charge de la première séance.

Nous voulons mettre en place cette aide à partir de novembre 2021 puisque jusqu'à ce mois, la grande majorité des mutuelles prennent en charge les 4 premières séances dans le cadre de la crise Covid.

VI. Description des relations entretenues avec les pouvoirs publics et les partenaires privés, le cas échéant

A) Les pouvoirs publics

Nos relations avec les pouvoirs publics sont en grande majorité excellentes. Nous avons la possibilité de communiquer avec les organes décisionnaires du département et des communes de manière opérationnelle avec rapidité et efficacité.

Nous avons aussi la chance d'être présents sur les plaquettes éditées par la cohésion sociale au niveau du département.

B) Les partenaires privés

Nombre de partenaires privés nous font confiance. Nous retrouvons nos professionnels du monde de la Justice et de la Santé, mais nous trouvons aussi des entreprises privées.

Tout partenariat mis en place avec des entreprises est mis en lumière sur notre site internet et Facebook.

VII. Remerciement des membres impliqués, des bénévoles et des donateurs

Nous tenons à remercier toutes les personnes, morales ou physiques, nous faisant confiance depuis le début. Sans vous, nous n'en serions pas à ce stade avancé de création.

Votre confiance nous est essentielle et nous permet de grandir toujours un peu plus. C'est grâce à vous que de nombreuses victimes seront accompagnées dans le futur.

Parce que la lutte contre les violences intra-familiales ne s'arrête jamais, vive l'AAVVIF !